



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 25 janvier 2024

**Manifestation des agriculteurs dans les Alpes-de-Haute-Provence :
circulation interrompue à tous les véhicules sur l'autoroute A51
ce jeudi 25 janvier 2024**

Au regard des perturbations de la circulation provoquées par le mouvement des agriculteurs dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, **le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud**, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, **a décidé par arrêté l'interruption de la circulation à tous les véhicules sur l'autoroute A51 ce jeudi 25 janvier 2024 :**

- **en direction de Marseille**, entre le péage de La Saulce dans le département des Hautes-Alpes et l'échangeur n°23 Sisteron Nord dans le département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- **en direction de Gap**, entre le péage de Meyrargues dans le département des Bouches-du-Rhône et l'échangeur n°18 Manosque, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Les échangeurs n°18 Manosque et N°17 Cadarache sont fermés dans les deux sens.

Ces interdictions seront mises en place par les forces de l'ordre en fonction de l'action des manifestants, en concertation avec les autorités préfectorales et les gestionnaires routiers.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence invite les usagers de la route à différer leurs déplacements autant que possible et à prendre les axes secondaires ainsi que suivre rigoureusement les déviations mises en place par les gestionnaires routiers.

Pour rappel, des agriculteurs ont informé par médias interposés et communication sur les réseaux sociaux, qu'ils manifesteraient ce jeudi 25 janvier, dans les Alpes-de-Haute-Provence, à l'appel des organisations syndicales.

Selon ces informations, un cortège mobile à vitesse réduite, constitué principalement de tracteurs, était prévu à partir de 06h00 ce 25 janvier 2024, sur l'autoroute A51.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle les usagers de la route à la plus grande vigilance sur les axes de circulation, à adapter leur vitesse et à respecter les distances de sécurité. **Il rappelle à chacun la nécessité de faire preuve de responsabilité et de prudence.**

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex